



## Union SNUI – SUD Trésor Solidaires

*Communiqué de presse*

*Paris, le 12 janvier 2010*

### **Les travailleurs sans papiers veulent payer des impôts et le font savoir !**

Ce mardi 12 janvier, depuis 14 heures 30, environ 200 travailleurs sans papiers occupent la Direction des services fiscaux de Paris centre (11 rue de la banque, Paris 2ème) à l'initiative : de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, de Droits Devant !!, de Sud Travail, des collectifs de sans papiers d'Ile de France et des organisations signataires de la campagne « *non au racket des travailleurs sans papiers* ».

Par cette action aux impôts qui prolonge celles menées à l'URSSAF, à la CNAV, à l'OIT et auprès de plusieurs consulats, les travailleurs sans-papiers et les organisations qui les soutiennent interpellent le gouvernement pour lui demander la régularisation globale des travailleurs sans-papiers et un traitement de leurs déclarations de revenus conforme aux lois de la République. Ils demandent également à être reçus en audience par le directeur général des Finances Publiques pour qu'il s'explique sur les ordres manifestement illégaux donnés dans des centres des Impôts, ordres qui provoquent la destruction des déclarations de revenus des travailleurs sans-papiers sans aucune assise juridique valable et sur le fait que ces derniers n'aient aucun droit citoyen en retour de leurs contributions fiscales.

S'ils payent de la TVA, ils souhaitent aussi payer leur Impôt sur le revenu ! De fait, les travailleurs sans papier sont privés de droits sociaux, mais ils n'ont que des devoirs et sont donc déjà largement contributeurs, ne serait-ce que par le volume d'impôt indirects qu'ils paient tous les jours comme tous les contribuables, sans recevoir la contrepartie de leur contribution sur le plan des droits sociaux.

La situation administrative de ces travailleurs ne doit pas occulter l'essentiel : dans une société, le lien citoyen s'effectue par l'impôt et par le consentement à payer l'impôt (selon les termes de la déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen d'Août 1789). Or, ces travailleurs paient déjà des impôts (des impôts indirects comme la taxe sur la valeur ajoutée), ils veulent aussi déclarer leurs revenus et payer normalement leurs impôts directs tels l'impôt sur le revenu ou la taxe d'habitation. En clair, de part leur volonté, ils sont citoyens. Il reste à mettre cette réalité en conformité leur situation administrative.